



communiqué

No: 151
No.:

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 12 OCTOBRE 1982

REQUÊTE AMÉRICAINNE CONCERNANT L'IMPOSITION DE DROITS COMPENSATEURS SUR LES PRODUITS FORESTIERS CANADIENS

Le ministre d'État au commerce international, l'honorable Gerald A. Regan, s'est dit préoccupé de la possibilité que la libre entrée du Canada sur le marché américain des produits forestiers, vitale à l'industrie canadienne, soit menacée par une requête présentée par l'industrie américaine pour que des droits compensateurs soient imposés sur les produits forestiers canadiens. Dans ce contexte, le ministre a fait remarquer que l'industrie forestière est l'une de nos principales industries exportatrices vers les États-Unis. Les exportations canadiennes de bois d'oeuvre résineux vers les États-Unis se chiffrent actuellement à 1,5 milliard de dollars par année, en baisse par rapport aux 2,8 milliards en 1979. Les exportations annuelles canadiennes de bardeaux de cèdre et de clôtures de bois se chiffrent à environ 170 millions de dollars et 30 millions de dollars respectivement. Le marché américain est essentiel à l'industrie forestière canadienne, puisque les exportations vers ce pays constituent plus de 60 pour cent de la production canadienne totale.

La Colombie-Britannique compte pour 70 pour cent de cette production et exporte 60 pour cent de sa production vers les États-Unis. Le reste de la production forestière canadienne vient de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de l'Alberta et du Manitoba.

Le ministre Regan s'est dit pleinement conscient des difficultés auxquelles fait face l'industrie des deux côtés de la frontière, difficultés largement attribuables à la baisse prononcée de la construction domiciliaire dans les deux pays. Il a cependant déclaré que les efforts américains visant à résoudre le problème ne devaient pas être au détriment de l'industrie canadienne.

.../2